

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Parasilico FR

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS  
Roterijstraat 201-203  
B-8793 Waregem - Belgium  
T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68  
[info@dl-chem.com](mailto:info@dl-chem.com) - [www.dl-chem.com](http://www.dl-chem.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Contient des substances PBT/vPvB >= 0.1% évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
decamethylcyclopentasiloxaan substance de la liste candidate REACH (Decamethylcyclopentasiloxane (D5)) substance PBT non classée substance vPvB non classée	(N° CAS) 541-02-6 (N° CE) 208-764-9	0,1 - 1	Non classé

# Parasilico FR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dodecamethylcyclohexasiloxaan substance de la liste candidate REACH (Dodecamethylcyclohexasiloxane (D6)) substance PBT non classée substance vPvB non classée	(N° CAS) 540-97-6 (N° CE) 208-762-8	0,1 - 1	Non classé

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Après contact avec la peau, enlever d'abord le produit avec un chiffon sec, puis laver la peau abondamment à l'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. de la poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse résistant à l'alcool.
- Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Méthanol.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eloigner le personnel superflu. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection (voir rubrique 8).
- Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Assurer une ventilation d'air appropriée.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Fournir aux équipes de secours une protection adéquate.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Parasilico FR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lors du durcissement du produit, libération des substances dangereuses suivantes: Méthanol.  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Protection oculaire:

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:

Eviter le contact avec la peau et les yeux

Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.



Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Apparence : Pâte.  
Couleur : Selon la spécification du produit.  
Odeur : Sucré(e).  
Point d'éclair : > 93,3 °C (valeur estimée)  
Masse volumique : 1,4 g/cm<sup>3</sup>  
Solubilité : Eau: Insoluble  
Ethanol: Insoluble  
Ether: Insoluble  
Log Pow : Aucune donnée disponible  
Viscosité, cinématique : > 20,5 mm<sup>2</sup>/s à 40°C

# Parasilico FR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

A température ambiante, aucun produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

decamethylcyclopentasiloxaan (541-02-6)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	8,67 mg/l/4h

Dodecamethylcyclohexasiloxaan (540-97-6)	
DL50 orale rat	2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

decamethylcyclopentasiloxaan (541-02-6)	
NOAEL (oral, rat)	1000 mg/kg de poids corporel
NOAEL (cutané, rat/lapin)	1600 mg/kg de poids corporel
NOAEC (inhalation, rat, gaz)	2420 mg/m <sup>3</sup>
NOAEC (inhalation, rat, vapeur)	0 - 0

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Dodecamethylcyclohexasiloxaan (540-97-6)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel/jour
LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	10 ppmv/6 h/jour

Danger par aspiration : Non classé

Parasilico FR	
Viscosité, cinématique	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s à 40°C

# Parasilico FR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

decamethylcyclopentasiloxaan (541-02-6)	
CL50 poisson 1	1,6 µg/l
CE50 Daphnie 1	2,9 µg/l OECD 202
NOEC chronique poisson	1,4 µg/l OESO 210 90d
NOEC chronique crustacé	0,0015 mg/l Daphnia magna OESO 211
NOEC chronique algues	0,0012 mg/l

Dodecamethylcyclohexasiloxaan (540-97-6)	
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 420 mg/l
EC50 72h algae 1	0,002 mg/l OECD 201
NOEC chronique poisson	4,4 µg/l Pimephales promelas

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

decamethylcyclopentasiloxaan (541-02-6)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	7060 OECD 305
Log Kow	8,02 at 25.3°C

Dodecamethylcyclohexasiloxaan (540-97-6)	
Log Pow	8,87
Log Kow	8

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Parasilico FR	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	
Composant	
(541-02-6)	Cette substance/mélange remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance/mélange remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII
(540-97-6)	Cette substance/mélange remplit les critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance/mélange remplit les critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Retraiter ou brûler dans un incinérateur approuvé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

ADR	
14.1. Numéro ONU	
Non applicable	

# Parasilico FR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

<b>ADR</b>
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>
Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>
Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>
Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>
Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration 0.1% ou avec une limite spécifique plus basse: Decamethylcyclopentasiloxane (D5) (EC 208-764-9 , CAS 541-02-6 ), Dodecamethylcyclohexasiloxane (D6) (EC 208-762-8, CAS 540-97-6)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

IECSC

AICS

PICCS

TSCA

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
--------	--

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit